

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	/	3

Date de la convocation
24 juin 2026

Séance du 1^{er} juillet 2026L'an deux mil vingt six
et le premier juillet

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL D., BRUNETON M., OUDIN A.

Absents : CHABIDON D., MARTEL C. ; VEROT V. ;

N° 01072026010**BUDGET ANNEXE 06203 :**
DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe que suite au sinistre intervenu le 1^{er} janvier 2026 sur la chaudière communale, l'assurance a versé un acompte sur le remboursement des frais de sinistre.

Il convient d'intégrer cette nouvelle recette sur le budget du réseau de chaleur (06203) et, de ce fait, réaliser une décision modificative de la manière suivante :

Dépenses : compte 61558 : 7 990.00 €

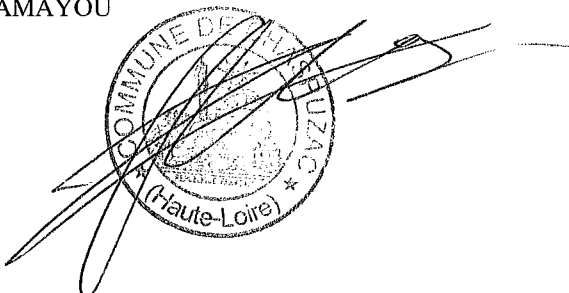
Recettes : compte 7588 : 7 990.00 €

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 1^{er} juillet 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrice CHAMAYOU

**Vote**

Exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 2 juillet 2026

et publication ou notification

Du 2 juillet 2026

AR Prefecture043-214300626-20260701-01072026010-DE
Reçu le 02/07/2026